



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General

NOT-22042

23.11.2022

Original: EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX
ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

Modification des RU ATMF (Appendice G à la COTIF) adoptée par la Commission de révision par voie de procédure écrite

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit.

Le 28 octobre 2022, la Commission de révision a adopté par voie de procédure écrite des modifications aux Règles uniformes ATMF (Appendice G à la COTIF). Le résultat du vote et les décisions ont été notifiés dans la circulaire SG-22035 du 31 octobre 2022.

Conformément à l'article 35, § 3, de la COTIF, les modifications entreront en vigueur le premier jour du douzième mois suivant la présente notification, c'est-à-dire le 1^{er} novembre 2023, à moins qu'un quart des États membres formulent une objection dans les quatre mois à compter de la date de la présente notification, comme le prévoit l'article 35, § 4, de la COTIF. Le délai pour les objections court jusqu'au 23 mars 2023. Une fois ce délai passé, nous vous informerons de la situation.

Les modifications entreront en vigueur pour tous les États membres sauf ceux ayant émis une déclaration de non-application des Règles uniformes ATMF conformément à l'article 42, § 1 de la COTIF, et ceux qui, dans un délai de quatre mois à compter de la date de la notification, auront formulé une objection conformément à l'article 35, § 4, de la COTIF.

Les modifications apportées aux Règles uniformes ATMF figurent dans l'annexe de la présente circulaire. Les textes en question sont également publiés sur le site Internet de l'OTIF sous [Activités](#) > [Commission de révision](#) > [Notifications](#).



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexe :

NOT-22042 Annexe/Anlage/Annex

Modification de l'Appendice G (RU ATMF) - (Texte tel que modifié par la Commission de révision)
Änderung des Anhangs G (ER ATMF) - (vom Revisionsausschuss geänderter Text)
Modification of Appendix G (ATMF UR) – (Text as modified by the Revision Committee)